Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Colis marqué livré, volé par un voisin - qui rembourse ?

Par clemcha8617

Bonjour,

Je vous contacte car je ne parviens pas à trouver de réponse claire pour mon problème et je suis à bout ! Je m'explique. J'ai commandé début janvier des bijoux auprès d'un "créateur". 2-3 semaines après, je vois que le statut de livraison passe à "Livré" sur le site de La Poste. J'ai été surprise car j'étais chez moi et le facteur n'a pas sonné, rien... Je suis descendue et je n'ai trouvé aucun colis, aucune lettre ni avis de passage dans ma boîte aux lettres, ni dans le hall de ma résidence.
J'ai donc :
- interrogé mes voisins, qui m'ont dit avoir vu un petit paquet blanc dans le hall, mais que celui-ci a vite disparu...
- contacté La Poste : réclamation qui n'a rien donné. J'ai reçu un courrier m'informant que leur enquête ne donne rien (magique)
- contacté le vendeur : celui-ci refuse de me livrer à nouveau ou de me rembourser. En plus de ça, leur service client est hyper désagréable et ignore mes messages.

Depuis, j'ai lu des articles intéressants mais j'ignore si ça s'applique à mon cas :
https://www.demanderjustice.com/colis-perdu-livraison-non-recu-non-livre

En effet, mon colis n'a pas été reçu contre signature par un voisin, ni même perdu en cours d'acheminement... il a été livré mais probablement volé par une personne de passage dans ma résidence.

Du coup, mes questions sont :
- Ai-je moyen d'obtenir un remboursement de la valeur des objets commandés (environ 100 euros) ?
- Si oui, qui est responsable ? Vendeur ou transporteur ?
- Si un recours est possible, quels articles de loi peuvent appuyer ma requête ?

Merci infiniment à vous.... je n'en peux plus de cette histoire :(! Surtout que j'ai ensuite découvert que ce soi-disant créateur de bijoux revend en fait de la marchandise chinoise ALI EXPRESS à prix fort en France.

Charlotte